ASSURANCE

type de document	durée de conservation	précisions
quittances, avis d'échéances,		
courriers de résiliation,	2 ans	
preuves de règlement		
contrat d'assurance habitation,	durée du contrat	
automobile	+ 2 ans	
relevé d'information automobile	permanente	
dossier "dommages corporels"		factures, expertises, certificats médicaux
	10 ans	conservés 10 ans après la fin de l'indem-
		nisation voire plus longtemps si des
		séquelles sont prévisibles

VÉHICULE

preuve du paiement d'une amende	3 ans	à compter de la condamnation
factures (achat, réparations)	durée de conservation	prévoir un délai plus long en cas de
	du véhicule	revente (vice caché)

BANQUE

chèques à encaisser	1 an et 8 jours	passé ce délai, la banque n'a pas à les
		payer mais la dette n'est pas éteinte
contrats et autres justificatifs de	2 ans	
prêts à la consommation		à compter de la dernière échéance
contrat de prêt immobilier	2 ans	à compter de la dernière échéance
relevés de compte,		délai de l'action civile de droit commun.
talons de chèques	5 ans	s'ils contiennent des informations sur les
		créances soumises à prescription plus
		longue, ils doivent être gardés plus
		longtemps

FAMILLE

-		
actes d'état civil		valables en principe sans limitation de date
	permanente	toutefois, certaines procédures exigent un
		acte d'état civil récent (moins de trois mois)
avis de versement d'allocations		
familiales	3 ans	délai pour réclamer le remboursement des
		sommes indûment versées (sauf en cas de
		fraude ou de fausse déclaration : 5 ans)
jugement de divorce, jugement	permanente	en cas de perte, une copie sera fournie par
d'adoption		le tribunal
contrat de mariage (documents rela-		en cas de perte du contrat de mariage,
tifs aux biens apportés ou acquis	permanente	s'adresser au notaire qui l'a établi
par donation ou legs)		
livret de famille	permanente	en cas de perte, un duplicata peut être
		obtenu en mairie

LOGEMENT

factures électricité et gaz	2 ans	pour un fournisseur public : 4 ans
factures d'eau	4 ou 2 ans	pour un fournisseur privé : 2 ans
factures de téléphone (fixe et mobile)	1 an	
factures accès internet	1 an	
preuve de restitution matériel (box)	2 ans	à compter de la restitution
factures liés aux travaux	10 ans	minimum
certificats de ramonage	1 an	
attestation entretie annuel des		
chaudières dont la puissance est	2 ans	
comprise entre 4 et 400 kilowatts		
titre de propriété	permanente	
preuve du paiement des charges de		
copropriété, correspondances avec	10 ans	
le syndic, procès verbaux des assem-		
blées générales de copropriété		
contrat de location, état des lieux,	durée de la location	
quittances de loyer	+ 5 ans	
inventaire du mobilier pour les		
locations meublées	permanente	pendant toute la durée de la location

IMPOTS ET TAXES

déclaration de revenus et avis		à compter de l'année qui suit l'année
d'imposition sur le revenu	3 ans	d'imposition
		exemple : déclaration 2010 à conserver
		jusqu'à la fin 2013
avis d'impôts locaux (taxe foncière		à conserver jusqu'à la réception de l'avis
taxe d'habitation)	1 an	suivant car ce document peut servir pour
		différentes démarches

TRAVAIL

bulletins de salaire, contrat de travail		
certificats de travail, attestations de	permanente	
Pôle Emploi		
pièces utiles pour réclamer le paie-		
ment (salaire, indemnité de licencie-	5 ans	
ment)		
allocation chômage : demande ou		délai 2 ans pour réclamer le paiement des
preuve du versement	2 ou 3 ans	allocations chômage
		délai 3 ans pour réclamer les sommes
		indûment versées
titres de paiement de la pension de	permanente	ils peuvent être demandés pour le calcul des
retraite		droits à la pension de réversion, s'il y a lieu

SANTÉ

récapitulatif de remboursements	2 ans	les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour
d'assurance maladie et maternité		réclamer le remboursement des sommes indû-
		ment versées (sauf en cas de fraude ou de
		fausse déclaration)
carte de mutuelle, demande de		au minimum suivant les délais prévus dans le
remboursement	variable	contrat pour adresser une demande de rembour-
		sement
ordonnance	1 an	la délivrance de la plupart des médicaments
		peut se faire dans l'année qui suit leur prescrip-
		tion. Pour les lunettes correctrices, la validité
		des ordonnances est de 3 ans pour les + 16 ans
preuves du versement d'indemnités	variable	au minimum jusqu'à la liquidation des droits
journalières		à la retraite dans l'hypothèse où la validation
		de ces périodes n'aurait pas été faite
carnet de vaccination, carte de	permanente	
groupe sanguin, carnet de santé		
certificats, examens médicaux,		documents utiles en cas de rechute ou d'aggra-
radiographies	permanente	vation de l'état de santé